

Règlement du concours de Poésie Aleph-Écriture/Inventaire 2025 « D'après photo »

Article 1 – Objet du concours

Le concours de textes de poésie organisé par Aleph-Écriture dans le cadre de la revue L'Inventaire est destiné à mettre en lumière quinze poèmes écrits en langue française autour d'une même thématique. Parmi ces quinze textes, seront décernés quatre prix de poésie Aleph-Écriture/Inventaire. Trois premiers prix et un prix du public. Ces textes seront édités par la Boucherie littéraire dans un recueil dédié sous réserve de l'acceptation des auteurs.

Les quinze textes seront également consultables pendant trois mois sur le site de l'Inventaire dans une rubrique dédiée.

Deux ateliers d'écriture autour de la poésie contemporaine sont organisés en distanciel sur le thème du concours. D'une durée de deux heures chacun, ils se dérouleront les mardi 25 février et mardi 11 mars de 18h30 à 20h30. Ces deux ateliers sont **inclus** dans les frais d'inscription. Ils sont consultables en replay, si les participants ne peuvent y assister.

L'organisateur et le partenaire se réservent toutefois le droit de ne pas publier de recueil s'ils ne trouvaient pas suffisamment de textes susceptibles d'être édités.

Article 2 – Thème du concours et format du poème

Le 2^{ème} concours de poésie d'Aleph-Écriture et de L'Inventaire a pour thème « D'après Photo ».

Nous vous proposons pour ce second concours de poésie réalisé en partenariat avec les éditions la Boucherie littéraire, de libérer votre imagination autour de ce que vous évoque l'image qui est associée à cet appel à textes.

Votre poème ou forme poétique sera compris entre 1000 signes minimum et 2500 signes maximum espaces inclus (hors titre du poème).

Article 3 – Dates du concours

Le concours est ouvert sur la Plateforme Teams d'Aleph-Écriture à partir du 11 février 2025 et le dépôt des textes se clôture le mercredi 26 mars 2025 à 18 heures.

Article 4 - Frais d'inscription

Participation : 25 euros (vingt cinq euros).

En s'inscrivant au concours le participant bénéficie de deux ateliers de composition poétique sur Teams proposés autour de la thématique du concours. Ces deux ateliers seront disponibles en réécoute sur la Plateforme durant toute la durée du concours.

Article 5 – Genre : poésie

Nous n’attendons ni sonnets ni alexandrins, mais une poésie libre, proche du courant de la « poésie du quotidien ».

Ce qui fait un poème n’est pas sa longueur mais son intensité. Il met en valeur l’épure, le rythme, la composition. Nous vous demandons ainsi de veiller à mettre en page votre poème.

Article 6 – Lauréats

Quinze textes seront sélectionnés pour faire l’objet d’une publication en recueil par les éditions de la Boucherie littéraire en partenariat avec Aleph-Écriture.

Les quinze textes seront accessibles pendant trois mois sur le site de L’Inventaire. En ce qui concerne leur publication, L’Inventaire et Aleph-Écriture se réservent le droit de publier moins de dix textes (ou de surseoir), si les textes reçus ne sont pas jugés correspondre aux critères de la publication d’un recueil de poésie.

Article 7 – Prix décernés

Le jury et le directeur éditorial de la Boucherie littéraire sélectionneront quinze textes. Parmi eux, ils désigneront trois lauréats : les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix de poésie Aleph-Écriture-L’Inventaire. Les internautes éliront parmi ces poèmes un « Prix du public ». Chacun des quinze lauréats recevra un livre de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l’occasion du concours par la Boucherie littéraire et Aleph-Ecriture.

Le 1^{er} prix du jury – Le lauréat sera invité pour présenter son texte dans une des manifestations poétiques où la Boucherie littéraire est présente en 2025-2026.

Il recevra également 300 euros en chèque cadeau à valoir sur un stage d’Aleph-Écriture, un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l’occasion du concours.

Le Prix du public - Le lauréat verra son poème enregistré en podcast et disponible à l’écoute sur nos plateformes. Il recevra également un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l’occasion du concours.

Le 2^{ème} prix – recevra 200 euros en chèque cadeau à valoir sur un stage d’Aleph-Écriture, ainsi qu’un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l’occasion du concours.

Le 3^{ème} prix : recevra 100 euros en chèque cadeau à valoir sur un stage d’Aleph-Écriture, ainsi qu’un ouvrage de la Boucherie littéraire et un exemplaire du recueil édité à l’occasion du concours

Article 8 - Annonce des résultats

Les résultats seront communiqués par mail le **9 mai** pour les dix premiers textes sélectionnés, et à partir du **16 mai** pour les textes sélectionnés par les internautes désignant le gagnant du prix du public. Les 3 premiers prix du jury seront annoncés lors de la remise des prix, le **20 juin 2025**.

Article 9 – Modalités de participation au concours

Chaque texte devra comporter un titre, en haut du document. Vous ne devez pas indiquer votre nom en bas de page de votre texte. Votre poème devra être présenté en police 12, Times, interligne 1. Il devra être envoyé sous format PDF et déposé sur la plateforme Teams.

Le nom du PDF devra comporter votre nom et prénom civil, ainsi que le titre de votre poème afin de vérifier et valider votre inscription. Exemple : DURAND Joël-insomnie.pdf. Ce procédé nous permet d'anonymiser les textes ensuite pour les transmettre au jury. A partir du moment où votre fichier est posté, vous ne pourrez plus le modifier.

Les participants doivent s'inscrire et s'acquitter des frais de participation de 25 €.

Chaque participant ne peut envoyer **qu'un seul texte**. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

Article 10 – Participants

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 11 – Inscription au concours

L'inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses nom, prénom et adresse e-mail et s'acquitte des droits de participation de 25 euros (vingt cinq euros). L'équipe d'Aleph-Écriture lui enverra sous 48h (hors week-end) un lien Microsoft pour accéder à la plateforme Teams, et rejoindre l'espace du concours où il pourra publier son texte et communiquer avec les autres participants s'il le souhaite.

Article 12 – Sélection des textes

Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, le style, l'originalité, la force et la qualité de l'écriture.

Article 13 – Composition du jury

Le jury du concours de poésie 2025 sera composé du directeur éditorial de la maison d'édition de poésie la Boucherie littéraire, Antoine Gallardo, et de deux autrices et animatrices d'Aleph-Ecriture.

Article 14 – Droits

Les auteurs participants restent propriétaires de leur œuvre, ils cèdent à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de leur poème sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres; en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes, et notamment s'engagent à ne pas envoyer une oeuvre tombant sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 15 : Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph-Écriture au 9, rue de Saint-Petersbourg, 75008 Paris.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renoncer à leur participation.

Article 16 : Confidentialité

Afin de permettre aux personnes inscrites de visionner les ateliers sur la plateforme Teams proposés pendant la durée du concours quand ils n'ont pu y participer, les deux ateliers seront enregistrés. Ces vidéos ne seront diffusées qu'aux participants inscrits et aux membres de l'équipe administrative et seront supprimés dans le mois qui suit la fin du concours.

Article 17 – Acceptation des clauses du règlement

Le fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.